



## DELIBERATION N° 2024-16

### Fusion du SBV4R avec le SIRE2

#### Extrait du Registre des Délibérations COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à 18 h 30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : **45**

Nombre de membres en exercice : **45**

Quorum à atteindre en temps normal :  $(45/2+1)$  **23**

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : **30**

Nombre de pouvoirs : **2**

Nombre de suffrages exprimés : **32**

#### **Présents pour le quorum : 30**

Mme LEVÊQUE Marie-Claude	Suppléante de	Mme DE PIEDOÛE	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
Mme DE SOUSA Evelyne	Titulaire		CA Pays de Dreux	BONCOURT
M. DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme DEQUAIRE Sylviane	Suppléante de	Mme PRUNIER-REUTER	CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
Mme DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M. PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
Mme STEPHO Annie	Titulaire		CA Pays de Dreux	GARNAY
M. ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M. TOISON Stéphan	Titulaire :		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M. CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
Mme PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M. MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M. LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M. GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M. FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
Mme LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M. BINET Eric	Titulaire		CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
M. GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M. MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M. RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE

M.	QUESNE Gilles	Suppléant de	Mme DEVINCK	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	MARTIN Jean-Luc	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
Mme	LE GUIL Laëtitia	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	ROSSIGNOL Patrick	Suppléant de	M. CORRE	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	BLANCHET Michaël	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie
M.	GATINE Jean-Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie

### **Absents excusés ayant donné Pouvoir : 2**

M. CRASSIN Gérard, titulaire, CC Portes Euréliennes d'Ile de France donne pouvoir à M. LEMOINE

M.VERDIER Jean-François, titulaire, CA Evreux Portes de Normandie donne pouvoir à Mme PATUREL

### **Absents excusés : 7**

M.	DAIGREMONT Jérôme	Titulaire		CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	LOISY Pauline	Suppléant de	M. DAIGREMONT	CA Pays de Dreux	ABONDANT
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	RETAILLEAU Sylviane	Suppléante de	Mme CHANFRAU	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	

### **Délégués également présents (sans voix délibérative) : 3**

M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ANEST Louis	Suppléant de	M. RIGOURD :	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. GATINE	CA Evreux Portes de Normandie	

**Monsieur Denis CHERON** est nommé secrétaire de séance.

**Le Président** rappelle aux délégués du Comité Syndical qu'en vertu des conclusions prises par les membres du **SBV4R** (*Agglomération du Pays de Dreux, Communauté de communes des Portes euréliennes d'Ile de France, Evreux Porte de Normandie*) et du **SIRE2** (*Seine Normandie Agglomération et Evreux Porte de Normandie*) à la suite de l'étude de gouvernance lancée en septembre 2022 par le groupement de commande piloté par Evreux Porte de Normandie, il a été exprimé leur volonté de créer un syndicat mixte unique à l'échelle des bassins versants de l'Eure (amont et aval), de la Blaise et de la Vesgre.

Le SBV4R et le SIRE2 sont les deux syndicats existants à l'échelle de ces unités hydrographiques. Il a donc été décidé de faire évoluer le SBV4R vers un syndicat de bassin versant par un regroupement avec le SIRE2.

Il a été demandé que le syndicat de bassin adopte un nom représentant les trois unités hydrographiques de l'Eure, de la Blaise et de la Vesgre : Le **Syndicat Eure – Blaise – Vesgre (SEBV)**.

**Le Président** souligne que le projet de regroupement entre le SBV4R et le SIRE2 se fait sur la base des statuts actuels du SBV4R qui maintient ainsi son siège social, le nombre de ses délégués et de ses vice-présidents, ses critères de répartition des cotisations et son logo. Les équipes du SIRE2 rejoignent celles du SBV4R.

Cette étape de fusion doit s'achever au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Entre cette délibération et le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le SBV4R poursuit ses missions.

Cette étape va s'accompagner par la suite d'une extension du périmètre du syndicat et de l'adhésion de nouveaux membres (notamment la communauté de communes des Portes d'Île de France), afin de satisfaire à la demande des élus de bénéficier sur leur territoire compris dans les bassins versants de l'Eure, de la Blaise et de la Vesgre, d'un exercice efficace de leur compétence GEMAPI, à une échelle hydrographique cohérente, dans une logique de solidarité amont-aval et en réponse aux effets du changement climatiques qui se font déjà ressentir.

Cette démarche s'inscrit dans une démarche globale de regroupement des syndicats de rivière dans des syndicats de bassin versant à l'échelle des affluents de l'Eure (Iton, Voise, Drouette, Avre).

**Le Président** propose par conséquent de mettre en place la procédure de fusion en lieu et place de la procédure de dissolution et de création d'un nouveau syndicat proposé par l'article 40 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Il appartient au Comité Syndical de donner son avis sur cette proposition de fusion et sur les projets de statuts du syndicat mixte.

**Vu** la loi 2014-58 du 29 janvier 2014 portant modification de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment ses articles 56 et suivants,

**Vu** la loi n° 2015-991, du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 30 et 40

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5210-1-1, L. 5212-27, L.5711-1 et suivants

**Vu** le code de l'environnement, et notamment son article L. 211-7

**Vu** l'arrêté interpréfectoral du 27 janvier 2022 portant modification des compétences du SBV4R

**Vu** l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2020 portant modification du périmètre du SIRE2

**Après** avoir entendu l'exposé du **Président** ;

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la proposition de fusion du SBV4R et du SIRE 2.
- **Approuve** le projet de statuts du syndicat mixte fermé, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Sollicite** Messieurs les Préfets de l'Eure-et-Loir et de l'Eure, à réception de la présente

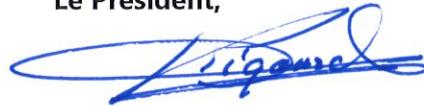


délibération, à prendre un arrêté inter préfectoral de périmètre portant validation des statuts annexés ;

- **Propose** à Messieurs les Préfets de l'Eure-et-Loir et de l'Eure le nom de Syndicat mixte Eure – Blaise – Vesgre (SEBV) comme dénomination ;
- **Propose** à Messieurs les Préfets de l'Eure-et-Loir et de l'Eure d'établir le siège du syndicat mixte fermé à l'adresse suivante : 5 impasse des Mares à Sainte – Gemme – Moronval (28500)
- **Autorise** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**SBV 4R**  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT  
DES 4 RIVIERES

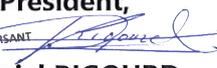
Le Président,



**Daniel RIGOURD**

**DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE**  
Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,

**SBV 4R**  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT  
DES 4 RIVIERES  
  
**Daniel RIGOURD**